



Programme thématique

Pre Annonce Appel à projets FRM 2022

Médecine réparatrice

CONTEXTE

La médecine réparatrice vise à réparer ou régénérer en totalité ou en partie les tissus ou organes lésés. Ces lésions peuvent être d'origine pathologiques ou traumatiques. Les recherches en médecine réparatrice s'appliquent donc à toutes ces situations cliniques et visent un bénéfice direct pour les patients.

Dans la continuité de son appel à projets 2021, la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) souhaite soutenir des projets de recherche interdisciplinaires s'inscrivant dans ces thématiques. Les projets soutenus devront viser à la validation d'une première preuve de concept et présenter un aspect translationnel fort vers la clinique.

La FRM veut ainsi favoriser l'émergence d'approches innovantes issues de collaborations entre des équipes de recherche médicale ou biologique et des équipes du domaine de la médecine réparatrice.

S'inscrivent dans le cadre de l'appel à projets 2022, les projets portant sur la mise au point ou le développement d'outils innovants ou de thérapeutiques innovants, l'amélioration ou le développement de nouveaux matériaux implantables capables d'aider à la réparation des tissus ou organes.

La FRM souhaite ainsi soutenir des projets qui présentent des données préliminaires existantes et doivent démontrer un aspect translationnel (projet visant à être transféré vers la clinique, utilisation de modèles pertinents pour la pathologie étudiée, validation de projets amonts).

Les projets proposés peuvent être des études précliniques pour assurer des preuves de concept.

Les projets proposés doivent être portés par des consortia collaboratifs et multidisciplinaires.

CONDITIONS GENERALES

Les projets proposés doivent démontrer un lien avec une/des pathologie/s ou un champ d'application médicale dans le domaine de la médecine réparatrice.

Les équipes composant le consortium doivent démontrer une approche pluridisciplinaire.

Les projets doivent démontrer une intégration de l'activité des équipes et non relever d'une simple juxtaposition de compétences.

Les projets soumis doivent émaner d'un consortium composé de deux à quatre équipes.

Le consortium doit être composé de 2 à 4 équipes avec :

- Au moins une équipe travaillant dans le champ de la biologie ou de la médecine
- et
- Au moins une équipe travaillant dans le champ de la bio-ingénierie, ingénierie tissulaire, physique et chimie des (bio)matériaux, modélisations.

L'implication a minima d'un clinicien (PU-PH, MCU-PH, PH) dans une des équipes du consortium est fortement souhaitée.

Sont exclus de cet appel à projets :

- Les projets portant sur l'imagerie et développement d'outils imagerie, de programme, d'algorithme d'imagerie, sauf si ces projets sont directement liés à une validation pour une ou plusieurs applications en médecine réparatrice ;
- Les modèles de développement cellulaire ou d'organe ;
- Les projets concernant le développement d'organoïde sauf si une application thérapeutique à des fins de réparation est envisagée ;
- Les projets portant sur les dispositifs non implantables ;
- Les projets portant sur des recherches amont sans application directe diagnostique ou thérapeutique durant le temps du projet proposé ;
- Les projets uniquement centrés sur les cellules souches sauf si une application thérapeutique et translationnelle à des fins de réparation est envisagée.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent appartenir à des équipes indépendantes reconnues comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche, centre d'investigation clinique) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...).

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent être des chercheurs statutaires, des enseignants-chercheurs statutaires, des ingénieurs de recherche statutaires ou des hospitalo-universitaires statutaires.

L'implication d'hospitalo-universitaires statutaires (MCU-PH, PU-PH, PH) rattachés à une équipe de recherche implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...) est fortement souhaitée pour soutenir les aspects translationnels des programmes proposés.

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge.

Le consortium doit être composé de 2 à 4 équipes (1 équipe demandeuse et au maximum 3 équipes co-demandeuses).

Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais ces derniers ne pourront pas bénéficier du financement.

Les demandeurs et le/s co-demandeur/s, des membres des équipes du demandeur et du/des co-demandeur/s peuvent être bénéficiaires d'une aide aux équipes pluriannuelle de la FRM en cours de financement (Equipe FRM, Amorçage de jeunes équipes, aide d'un programme Urgences ou Pionniers de la Recherche ou Domaine prioritaire). Dans ce cas, le projet proposé devra être différent et non redondant de celui déjà soutenu par la FRM.

SUBVENTION

La demande de financement ne doit pas excéder 600 000 euros au total pour l'ensemble du consortium.

La durée du projet est de 3 ans.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions, et/ou de personnel sont éligibles.

Le financement alloué devra débuter au plus tard le 1er avril 2023.

CRITERES D'EXCLUSION

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée (en tant que demandeur ou co-demandeur) que dans une seule demande de financement.

Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

Les équipes des membres du Comité de la recherche de la FRM - <https://www.frm.org/fondation/notre-fonctionnement/le-comite-de-la-recherche> - ne peuvent pas postuler à cet appel à projets.

SELECTION DES PROJETS

La procédure de sélection des projets comprendra deux étapes : sélection de pré-demandes puis sélection de demandes complètes.

Le comité de pilotage *ad hoc* composé d'experts internationaux mis en place par la FRM est en charge de la sélection des pré-demandes et de la sélection finale des demandes. Une évaluation complémentaire des demandes complètes sera réalisée par des experts étrangers.

La soumission des pré-demandes et des demandes s'effectue sur le portail de la FRM : https://frm.evision.ca/eAwards_applicant/

Eléments importants de l'évaluation

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications en lien avec la demande) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres).
- Qualité scientifique du/des co-demandeur/s (parcours, publications en lien avec la demande) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres). Complémentarité des expertises.
- Faisabilité du programme (résultats préliminaires déjà obtenus, brevets déposés, cofinancements, environnement scientifique, collaborations académiques ou industrielles engagées, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...).

- Aspects innovants du programme par rapport à l'état de l'art et des stratégies thérapeutiques en cours de développement. Potentiel de valorisation (état de l'art de la recherche et produits industriels en développement ou déjà existants sur le marché).
- Aspects translationnels du programme au regard des résultats préliminaires obtenus en vue d'un transfert possible vers la clinique.
- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

CALENDRIER

Ouverture de saisie des pré-demandes	début décembre 2021
Clôture de saisie des pré-demandes	mi-février 2022
Sélection des pré-demandes	fin avril 2022
Sélection des demandes	automne 2022

CONTACTS

Laura Gouder
laura.gouder@frm.org
01 44 39 75 56

Chantal Adrien
chantal.adrien@frm.org
01 44 39 75 73